

DECISION N° 24/055

Location longue durée d'un véhicule par la Ville

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation à Madame le Maire,

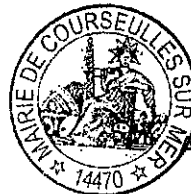
Considérant le besoin de renouvellement de mise à disposition d'un véhicule neuf à la ville sous couvert de la Sté VISIOCOM,

Considérant la proposition de location d'un véhicule neuf par la Société « LOCA JEN »

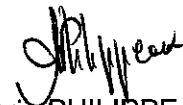
DECIDE

- De signer le contrat de location longue durée avec la Société « LOCA JEN» en partenariat avec la Sté VISIOCOM en sa qualité d'opérateur de régie publicitaire. Le véhicule mis à la disposition de la ville sera de type DACIA JOGGER 7 places pour une durée de trois ans.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 24 SEP. 2024



LE MAIRE



Anne-Marie PHILIPPEAUX